

FORUM : ONU Femmes

QUESTION : Promouvoir l'égalité juridique des sexes en renforçant les droits des femmes et des filles

SOU MIS PAR : Le Pérou

L'assemblée générale,

*Constatant* avec préoccupation que 49 pays dans le monde ne disposent d'aucune loi protégeant les femmes contre les violences conjugales et que 39 pays empêchent les filles de jouir de droits d'héritage au profit des fils.

*Rappelant* que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée en 1979 par les Nations Unies qui comprend une interdiction générale et absolue de la discrimination ainsi que des dispositions détaillées au sujet de ce que les États signataires doivent entreprendre pour empêcher la discrimination à l'égard des femmes.

*Sachant* que la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Pékin en 1995 a débouché sur de nouveaux engagements dont l'intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans l'un des huit objectifs du Millénaire pour le développement.

*Alerté* par le fait qu'entre l'âge de 15 et 44 ans, les violences sexistes tuent et handicapent autant de femmes que le cancer et que le plus souvent, les auteurs de ces violences restent impunis.

*En raison* que 72% des victimes du trafic d'êtres humains dans le monde sont des femmes et des filles.

*Inquiéter* par le fait que l'avortement sélectif pourrait être responsable d'une pénurie de 4,7 millions de filles entre 2021 et 2030 selon Courrier international.

*Ayant* conscience que deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes.

1. *Propose* la création de mesures juridiques communes à tous les pays sur l'indépendance économique des femmes afin d'aider à l'accès à l'emploi aux femmes.

2. *Demande* à tous les États membres d'entreprendre sur le renforcement de réforme voire la création des lois interdisant les mutilations génitales dans le but d'arrêter l'excision.
3. *Propose* le déploiement d'enseignants bénévoles venant des pays développés dans les zones de faibles alphabétisation (Afrique centrale, Asie du Sud...) pour aider à l'éducation des femmes.
4. *Exige* la liberté d'association pour pouvoir créer dans tous les Etats membres des associations protégeant les droits des femmes notamment pour lutter contre les féminicides.
5. *Demande* instantanément des mesures juridiques protégeant le droit fondamental des jeunes filles in utero à vivre pour les protéger de l'avortement selectif selon le sexe.